

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Jacques BROSSARD, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec*

par Jean-Charles Bonenfant

Recherches sociographiques, vol. 18, n° 1, 1977, p. 165-167.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/055743ar>

DOI: 10.7202/055743ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Ces affrontements ne peuvent être isolés du contexte politique où a évolué le Parti québécois. On trouve des éléments de ce contexte dans la brève introduction de l'ouvrage, ainsi que dans les quatre parties, en particulier dans les deux dernières sur les stratégies et sur le leadership de René Lévesque. Mais de façon générale l'étude est faite hors contexte et elle est plus descriptive qu'analytique.

La transformation du rapport de recherche en livre semble avoir été faite rapidement, sans qu'on y apporte tout le soin nécessaire. Jacques-Yvan Morin ne sera pas très heureux de se voir traité de « professeur émérite » (p. 21). Le tableau des pages 33-34 se lirait plus facilement si on n'avait pas à tourner la page pour aller d'un bout à l'autre. Il est un peu vain de renvoyer, en bas de page, à des entrevues que la quasi totalité des lecteurs n'ont aucune chance de lire.

Malgré ces défauts mineurs et le caractère un peu trop descriptif de l'ouvrage, il faut remercier Vera Murray d'avoir écrit la première étude un peu complète du Parti québécois. Elle l'a fait honnêtement, sans préjugés excessifs. C'est d'autant plus remarquable que les études du genre sont rares. Ainsi il n'y a rien d'équivalent sur le Parti libéral qui a pourtant gouverné le Québec pendant cinquante-trois des soixante-dix-sept années du vingtième siècle. Souhaitons que l'exemple donné par Vera Murray sera suivi, afin que nous disposions au plus tôt de quelques bonnes études de base sur les partis politiques du Québec.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

**Jacques BROSSARD, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec*,
Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1976, 780 p.**

Le plus sérieux et en même temps le plus subtil des grands-prêtres de la souveraineté québécoise, aujourd'hui le ministre Claude Morin, écrivait de l'ouvrage du professeur Brossard, dans *Le Devoir* du 11 septembre 1976, « qu'au moment des discussions avec Ottawa sur l'accession du Québec à la souveraineté, il faudrait exiger des négociateurs québécois qu'ils aient tous lu ce livre. . . ».

On ne semble pas encore avoir suivi son conseil ne serait-ce que pour préparer un feuillet sur « La consultation populaire au Québec » qu'on a appelé pompeusement un « livre blanc ». Il s'agit pourtant de la première étude vraiment sérieuse sur un aspect quelconque de l'indépendance du Québec. Aussi convient-il d'y consacrer une assez longue analyse d'autant plus que les travaux constitutionnels antérieurs de l'auteur nous invitent à aborder avec un préjugé favorable tout ce qu'il peut écrire.

Dans son avant-propos, le professeur Brossard explique comment est né son ouvrage. Ce fut d'abord un projet de travail qu'il soumit, en juin 1964, au Comité parlementaire de la Constitution formé par l'Assemblée législative et pour lequel il a rédigé d'autres travaux. Quelques années plus tard, il a repris son projet et il a réussi à le réaliser seul et pour lui-même. Cela lui a sans doute permis, comme il le dit lui-même (p. 12), d'être « parfaitement libre de le conduire (son travail) comme je l'entendais ». « J'ai visé, ajoute-t-il, à atteindre le plus haut degré possible d'objectivité. Indépendamment de ma propre option politique, j'espère y être à peu près parvenu. Je suis même porté à croire que ce travail saura plaire également, à l'occasion, aux radicaux des deux parties en présence » !

L'ouvrage peut plaire surtout aux indépendantistes car le fait même de l'avoir entrepris est une sorte d'acte de foi dans l'indépendance possible du Québec. Mais, en général, l'auteur est objectif, et c'est plutôt par de petites allusions sans malice, qu'il prouve qu'il est favorable à

l'indépendance mais, comme nous le verrons en conclusion, sous une forme plutôt originale qui ne plairait guère aux esprits simplistes ou fanatiques.

Dans quelques pages d'introduction, l'auteur a d'abord cherché à bien définir « ce qu'est la souveraineté étatique à laquelle tant de peuples paraissent aspirer ». Suit un premier titre qui, sous l'appellation « Le droit à l'autodétermination », rappelle les principes en ce domaine ainsi que les précédents, pour en arriver au cas du Québec. Cette partie n'est évidemment pas originale. L'auteur fait toutefois une bonne synthèse des notions que connaissent les spécialistes de droit public, mais que les journalistes et les hommes politiques oublient assez facilement ou défigurent. Cette partie est suffisamment développée en proportion de l'ensemble de l'ouvrage.

Dans le deuxième titre de la première partie, l'auteur passe à l'autodétermination du peuple québécois en fonction du droit canadien. Il étudie la constitution et le droit de sécession, les précédents en droit britannique, leur application au Québec, les institutions canadiennes et l'accès à la souveraineté. C'est l'occasion de parler des élections et des référendums, des conférences et des constituantes. L'auteur arrive à la conclusion de la première partie, à savoir que pour que le Québec puisse accéder légalement à l'indépendance, il faudrait d'abord qu'une majorité suffisante de la population, ou du moins une très forte majorité de la population francophone, manifeste son désir d'accéder à l'indépendance. Il traite aussi en finale du rôle d'Ottawa et il souligne l'importance dans ce domaine de la primauté des faits. Cette partie relève d'une bonne méthode et on imagine difficilement qu'on ait pu présenter un exposé différent et de meilleure qualité.

La deuxième partie porte sur des modalités politico-juridiques de l'accès à la souveraineté. Elle contient les pages les plus importantes et les plus intéressantes de l'ouvrage, celles qui lui donnent vraiment sa valeur. Le titre 1 est consacré aux étapes de l'accession à la souveraineté, négociations, ententes, référendum pour en arriver à une question très importante que l'auteur traite avec particulièrement de soin et de compétence. C'est celle de la succession de l'État tant sur le plan national qu'international. C'est à mon sens, une des bonnes parties du travail et dans l'hypothèse d'une accession pacifique et juridique à l'indépendance elle est importante. Il en est de même du chapitre qui suit, celui sur la succession aux traités, un sujet que n'ont guère développé du moins publiquement jusqu'ici les tenants de l'indépendance.

L'ouvrage est, naturellement, bien écrit car il ne faut pas oublier que l'auteur est aussi un excellent romancier. Il s'agit donc d'un bon ouvrage d'information dont la lecture est agréable, mais il y a plus, à cause d'une quarantaine de pages de « conclusion » dans lesquelles on dit « deux mots de quelques-unes des formes du fédéralisme international ou transnational qui devrait succéder à plus ou moins long terme, croyons-nous, à l'ère des indépendances étatiques et à celle des révolutions socio-nationales ».

L'auteur a été obligé de résumer certains points qui auraient exigé de longs développements. On soupçonne chez lui une frustration bien naturelle d'être obligé de condenser en un seul livre ce qui normalement exigerait plusieurs ouvrages. Tout lecteur intelligent comprendra qu'il en sait beaucoup plus que ce qu'il écrit et qu'il a accompli un travail de géant en synthétisant seul ce qui normalement aurait exigé la collaboration d'une équipe.

Cette conclusion a paru « curieuse » à certains (Voir : Jean-Paul LACASSE in *La Revue du Barreau*, mai-juin 1977, p. 389) pour qui l'ensemble du livre n'était certes pas une invitation au fédéralisme. C'est l'éternelle confusion entre « le fédéralisme en général et son application canadienne », confusion que les brefs commentaires de l'auteur peuvent nous aider à dissiper. Ils engendreront peut-être d'ailleurs un prochain ouvrage puisque le professeur écrit aux dernières lignes : « Nous aimerions pouvoir explorer au cours des prochaines années, de façon plus concrète et plus détaillée que nous n'avons pu le faire jusqu'à maintenant, les voies que pourrait emprunter à l'avenir un véritable fédéralisme. »

Pour le moment, souhaitons que l'ouvrage qui existe déjà soit lu par tous ceux qui s'intéressent sérieusement à la chose publique. Certes, comme le souligne l'auteur lui-même (p. 236) « le cas du Québec est unique », mais la connaissance de l'histoire et des institutions politiques des autres pays peut permettre d'éviter des improvisations inutiles et dangereuses et même aider à préciser ce que peut être la souveraineté-association.

Jean-Charles BONENFANT

*Faculté de droit,
Université Laval.*

Jean DRAPEAU et Rodrigue BÉLANGER, (éds), *Une Église d'hier à demain. Exploration et essais*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, 195 pages.

L'Église de Rimouski est en changement. L'opinion publique en a eu quelques échos lors des « Opérations Dignité ». Ces dernières années, une équipe de théologiens du département des sciences religieuses de l'Université du Québec à Rimouski a voulu poser un diagnostic sur l'état de crise de cette institution ecclésiale. Les données proviennent d'une enquête sur la foi, du synode diocésain et d'entrevues auprès d'éléments marginaux. Même si les propos textuels tenus par les diocésains occupent une large place dans le recueil, les auteurs accompagnent ce matériel descriptif d'une interprétation globale qui vise à repérer les signes d'une déconstruction progressive de l'Église et à mettre sur pied une certaine restructuration. Par le fait même, l'ouvrage apporte une double contribution : d'une part, le lecteur y trouve des témoignages inédits de gens issus d'une région québécoise au développement socio-économique difficile; d'autre part, l'analyse des auteurs se fonde sur une réflexion sociologique à partir de la crise de l'institution. On y constate, par exemple, le refus de l'image pyramidale de l'Église, la recherche d'un nouveau leadership du clergé, le fossé toujours considérable entre le vécu quotidien et les convictions religieuses, enfin l'accroissement des abandons et de la désaffiliation, dont on évalue, d'une façon, il faut le dire, bien imprécise, le degré. De plus, on y décrit le jeu complexe que se livrent, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, conservateurs, progressistes ou indécis et les efforts tentés pour redonner à l'Église conscience de ses objectifs fondamentaux, celui en particulier d'être une communauté vivante au cœur du monde.

Par ailleurs, l'ouvrage illustre, une fois de plus, le problème de se faire une idée exacte des changements institutionnels. À cela s'ajoute le fait que, dans le cas d'une Église dont la fonction primordiale est l'éducation, il faille s'accommoder d'un état de crise permanent. Or, à Rimouski comme ailleurs dans les milieux catholiques, on s'était habitué à des structures ecclésiales fortes, articulées et stables. C'est aujourd'hui sans doute le passage difficile d'une certitude ancienne à une indétermination future. Cette étape devient de toute façon nécessaire, si on ne veut pas accentuer encore davantage l'isolement de l'institution.

Alfred DUMAIS

*Département de sociologie,
Université Laval.*